



Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 MARS 2021 à 18 h 30

**L'An DEUX MILLE VINGT ET UN
Le DIX-HUIT MARS à 18 h 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, à huis clos, sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

**Mesdames Martine OLIVIER, Carole DERUY et Sylvie MAUTALENT,
Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoints.**

Mesdames : DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, LAFONT Rosalie, NIVAL Anita.

Messieurs : BAUDOIN Gilles, CONVERSAT Jean-Claude, FORTIER Didier, GUILLEUX Valentin, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Katia REYES

Pouvoirs : Safia ALLAL donne pouvoir à Lahcen MIRI,
Audrey DARET donne pouvoir à Sylvie MAUTALENT,
Marc BRODIN donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Martine BRESON donne pouvoir à Jean-Luc LEDUC.

**Marie-Pierre DUVAL et Valentin GUILLEUX sont désignées assesseurs,
Gilles BAUDOIN est élu secrétaire de séance.**

Véronique BENTZ, Responsable des Finances et des Ressources humaines, forme le personnel administratif.

En début de séance, le Maire a donné les informations suivantes :

- Les responsables de La Poste ont été reçus en mairie, la fermeture mensuelle du mercredi matin, jour du marché, va être revue et ne devrait plus intervenir en 2022, le service sera donc assuré en permanence. Les Sidex de Villemoyenne doivent être remplacés.
- Un bureau et du matériel sont à disposition des élus pour leurs réunions en visio-conférence, notamment avec la CARCT.
- Un troisième cabinet infirmier a rejoint le Pôle Santé.
- Un audit sur l'organisation des services a été mené par le Centre de Gestion de l'Aisne, le nécessaire va être fait pour mettre en place les préconisations.
- A partir du 15 avril, une présence de l'ASVP sera assurée au Parc des Bruyères. Un agent va être recruté au 1^{er} mai pour assurer l'entretien des espaces verts.
- Les études pour l'implantation d'un échangeur autoroutier et d'une zone d'activités dans le Tardenois vont être lancées.
- Reine-Marie PARIS, petite-nièce de Camille CLAUDEL, a donné son accord pour une reproduction de La Valse à un format différent de l'original. Elle prête le moule à la commune.
- Le Festival Musique en Omois doit se produire à Fère le 2 juillet, si rien ne s'y oppose.
- Le pont SNCF va être réparé prochainement.
- La rétrospective 2020 sera distribuée dans les boîtes aux lettres bientôt.

Puis sous la présidence du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- Adopté le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020,
- Adopté le plan de financement de la maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'église,
- Adopté le plan de financement de la maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de la chapelle de Villemoyenne,
- Autorisé le maire à recruter un ou des agents en cas de surcroît de travail,
- Autorisé le maire à recruter un ou des agents en cas d'absence d'agents,
- Décidé d'adhérer au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'Aisne,
- Accepté le transfert de la compétence eau pluviale de la CARCT à la commune,
- Autorisé le maire à signer la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,
- Accepté la participation de la commune à la rémunération du chef de projet Petites Villes de Demain,
- Décidé de recruter des agents saisonniers pour l'entretien du Parc des Bruyères et des espaces verts de la commune,
- Modifié les contrats de travail de deux agents,
- Modifié le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2021,
- Instauré une redevance d'occupation du domaine public pour la société Orange,
- Décidé de vendre un bien communal situé au 12 rue Gambetta, en tenant compte de la valeur vénale estimée par le service des Domaines,
- Accepté de céder à la CARCT les parcelles cadastrées AE 19, 235, 240, 132 et 137, pour des projets d'intérêt général,
- Décidé de créer un conseil municipal des jeunes,
- Décidé d'engager la procédure en vue de l'agrandissement du cimetière,
- Décidé de procéder au raccordement en eau potable du moulin de Rollequin,
- Décidé de créer un marché nocturne pendant la saison estivale,
- Décidé d'abonder un fonds de concours pour l'acquisition de matériel ophtalmologique à destination de la maison de santé,
- Décidé la révision annuelle des montants des loyers communaux chaque 1^{er} janvier,
- Adopté une motion de soutien au train touristique,
- Adopté une motion demandant la continuité de service pour le transport des voyageurs sur la ligne Paris-Reims.

La séance est levée à 19 h 15.

Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX